



Assemblée des délégués de l'Association de communes Mobul
(Bulle – Morlon – Le Pâquier – Riaz – Vuadens)

**SÉANCE DU JEUDI 13 OCTOBRE 2016
DE 07H30 À 08H00, AU DÉPARTEMENT TECHNIQUE DE
LA VILLE DE BULLE, À LA TOUR-DE-TRÊME**

PROCES-VERBAL N° 2016/03

Présents :

- M. Patrice BORCARD, Président, Préfet de la Gruyère
M. Daniel TERCIER, Vice-Président, Membre du Comité de direction, Syndic de Vuadens
Mme Johanna GAPANY, Déléguée de la Commune de Bulle, Conseillère communale
M. Samuel BARRAS, Délégué de la Commune de Morlon, Conseiller communal
M. Joseph GREMAUD, Délégué de la Commune Le Pâquier, Conseiller communal
M. Patrice MORAND, Délégué de la Commune de Bulle, Conseiller communal
M. Stéphane SCHWAB, Délégué de la Commune de Riaz, Syndic
M. Jérôme TORNARE, Délégué de la Commune de Bulle, Conseiller communal
M. Christophe YENNI, Délégué de la Commune de Vuadens, Conseiller Communal
- Mme Marie-France ROTH PASQUIER, Présidente du Comité de direction,
Conseillère communale de Bulle
Mme Antoinette BADOUD, Vice-Présidente du Comité de direction, Syndique, Le Pâquier
M. Pascal LAUBER, Membre du Comité de direction, Syndic de Morlon
- Mme Corinne MARGALHAN-FERRAT, DAEC, Coordinatrice des agglomérations
- M. Jérôme GACHET, Journaliste à la Gruyère
Mme Maud TORNARE, Journaliste à La Liberté
- M. Jean HOHL, Ingénieur de Ville, Commune de Bulle
Mme Solange THORIMBERT, Secrétaire, Commune de Bulle

Excusés :

- M. Patrick AUDEMARS, Délégué de la Commune de Morlon, Conseiller communal
M. Grégoire CANTIN, Chef du Service de la mobilité
M. Nicolas DOUSSE, Membre du Comité de direction, Conseiller communal de Riaz
M. Hans GYGAX, Chef de section Service de l'environnement
Mme Katia MEIER, Service des constructions et de l'aménagement, aménagiste

ORDRE DU JOUR

- | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| 1. Salutations et contrôle des présences | 2 |
| 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 avril 2016 | 2 |
| 3. Examen et approbation du budget 2017 | 3 |
| 4. Adoption du Plan directeur d'agglomération et du Plan intercommunal d'urbanisation et de synthèse | 8 |

1. Salutations et contrôle des présences

M. le Préfet salue cordialement les personnes présentes à cette assemblée, importante, ayant trait au Plan directeur de Mobul. Il demande s'il y a des remarques par rapport à l'Ordre du jour. *Aucune remarque n'est formulée.*

M. le Préfet passe ensuite au contrôle des présences et communique la liste des personnes qui se sont excusées (voir page 1).

Délégués présents :

Commune de Bulle (6 voix) :

Mme Johanna GAPANY, Conseillère communale de Bulle (2 voix)

M. Patrice MORAND, Conseiller communal de Bulle (2 voix)

M. Jérôme TORNARE, Conseiller communal de Bulle (2 voix)

Commune de Morlon (1 voix) :

M. Samuel BARRAS, Conseiller communal de Morlon (1 voix), remplace M. Patrick Audemars

Commune Le Pâquier-Monbarry (1 voix) :

M. Joseph GREMAUD, Conseiller communal Le Pâquier (1 voix)

Commune de Riaz (2 voix) :

M. Stéphane SCHWAB, Syndic de Riaz (2 voix)

Commune de Vuadens (2 voix) :

M. Christophe YENNI, Conseiller communal de Vuadens (2 voix)

M. le Préfet constate que l'Assemblée peut siéger.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 avril 2016

M. le Préfet s'adresse à l'Assemblée et demande s'il y a des remarques relatives au procès-verbal N° 2016/02 de la séance du 28 avril 2016.

L'Assemblée des délégués, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal N° 2016/02 de la séance du 28 avril 2016, avec remerciements à son auteur.

3. Examen et approbation du budget 2017

M. HohI prie de se référer au rapport distribué au préalable et donne lecture du budget 2017 :

Rapport de budget :



Bulle, le 14 septembre 2016

Assemblée des délégués du 13 octobre 2016

Point 3 de l'ordre du jour : Budgets de fonctionnement et des investissements 2017

1. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

a) Administration, culture et loisirs, finances

02 Administration

020 Administration générale

Le mandat administratif comprend le défraiement du Département technique de la Ville de Bulle dans le cadre des tâches administratives et techniques qui lui sont confiées. Le dépôt du PA3 étant programmé à fin décembre 2016, ce mandat a été adapté à la baisse et budgété à Frs. 40'000.-- pour 2017.

Le compte 020.318.60 intitulé Mandat du suivi du projet d'agglomération a été modifié pour : *Honoraires divers*, car tout ce qui concerne le PA1 ou le PA3 figurera désormais dans l'aménagement du territoire, soit dans le compte 790/Aménagement du territoire.

b) Transport et communications

65 Trafic régional

650 Trafic d'agglomération

L'offre pour les prestations TPF 2017 a été négociée à Frs. 2'050'000.--, tout comme celle de 2016. Ce montant comprend la desserte du CO2 en soirée pour 4 spectacles, choisis sur la saison 2016-2017, ceci à titre d'essai. Cette offre inclut également les recettes publicitaires liées à l'exploitation des bus.

Les honoraires et frais d'études pour le trafic d'agglomération sont évalués à Frs. 18'000.-- (dont 50 % subventionnés par le Canton).

Les subventions cantonales pour l'exploitation des trois lignes Mobul sont fixées par rapport au taux de couverture atteint durant l'année précédente, soit sur la base de 2015. Le taux maximal est prévu pour les lignes ayant un taux de couverture de 20% (rapport entre les recettes et les coûts) Dès lors, le budget 2017 tient compte d'un taux de subvention maximal de 57.5% pour les lignes 1 et 2 et de 37.68% pour la ligne 3.

c) Environnement

79 Aménagement

790 Aménagement du territoire

Dans ce chapitre figure tous les honoraires relatifs au PA1 et PA3, ainsi que la première tranche de l'amortissement lié à l'étude du PA3 (décidée en 2015). Cet amortissement de Frs. 50'000.--, sur un total de Frs. 200'000.--, sera exécuté en quatre tranches.

p.a. Département technique – Rue de la Peneire 3 - CH-1630 Bulle - Tél. 026 919 18 40 - Fax 026 919 18 49 - www.mobul.ch - info@mobul.ch



2. INVESTISSEMENTS

a) Transports et communications

620 Routes communales et génie civil

Le budget des investissements de Mobul est difficile à prévoir et surtout difficile à présenter. En effet, ce dernier est fait bien avant celui des communes membres. D'autre part, il comprend en charge la subvention versée par Mobul au titre de la solidarité et la part de la subvention reçue de la Confédération, et en revenu la participation de la commune où les travaux se réalisent.

Liste des travaux prévus par les communes membres en 2017 :

Commune de Bulle :

Routes :

- M3 Etude réaménagement axe entrée Nord (Rte Riaz), pour un montant de Frs. 100'000.--

Mobilité douce :

- M19(c) Tronçon Coude- Pépinière, pour un montant évalué à Frs. 236'000.--
- M19(d) Réaménagement Chemin de la Pépinière, pour un montant évalué à Frs. 219'000.--
- M19(e) Création liaison Les Granges – Rue de Vevey, pour un montant évalué à Frs. 599'000.--
- M20(c) Réaménagement tronçon Champ-Barby – La Tour-de-Trême, pour un montant évalué à Frs. 506'000.--

Arrêts de bus :

- M16(f) Arrêt Vudalla, pour un montant évalué à Frs. 60'000.--
- M16(g) Arrêt de bus en Palud, pour un montant évalué à Frs. 129'000.--

Stationnement deux-roues : M24(e), pour un montant évalué à Frs. 150'000.--

Commune Morlon :

- M12 Complément traversée de Morlon, le montant évalué est de : Frs. 600'000.--

Commune Le Pâquier :

- M13(a) Route cantonale, secteur gare, le montant évalué est de : Frs. 140'000.--
- M13(b) Liaisons village – route cantonale, le montant évalué est de Frs. 700'000.--
- M20(e) Complément liaison Le Cloalet – Le Pâquier, le montant évalué est de Fr. 30'000.--
- M24(a) Stationnement deux-roues, montant évalué à Frs. 25'000.--

Commune de Riaz :

- M10(a) Réaménagement traversée de Riaz, tronçon 4, pour un montant devisé à Frs. 600'000.--

En conclusion, le Comité invite l'Assemblée des délégués à approuver les budgets de fonctionnement et des investissements 2017 tels qu'ils lui sont présentés.

Au nom du Comité de direction

La Vice-Présidente
Antoinette Badoud

La Présidente
Marie-France Roth Pasquier

Budget 2017 :

Fonctionnement

Compte	FONCTIONNEMENT	Budget 2017		Budget 2016		Comptes 2015	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	51'100.00		85'100.00		52'184.00	
01	Législatif et exécutif	7'400.00		7'400.00		4'520.35	
012	Exécutif (comité de direction, commissions)	7'400.00		7'400.00		4'520.35	
012.300.00	Traitements et jetons de présence	4'200.00		4'200.00		2'446.75	
012.317.00	Frais de représentation	1'000.00		1'000.00			
012.318.00	Organe de révision	2'200.00		2'200.00		2'073.60	
02	Administration	43'700.00		77'700.00		47'663.65	
020	Administration générale	43'700.00		77'700.00		47'663.65	
020.310.00	Mandat administratif	40'000.00		60'000.00		40'610.80	
020.310.01	Publications et annonces	1'000.00		1'000.00		436.20	
020.310.02	Fournitures de bureau	200.00		200.00			
020.318.01	Frais de ports et de télécommunications	500.00		500.00		217.50	
020.318.02	Emoluments de chancellerie et divers	1'000.00		1'000.00		331.00	
020.318.80	Honoraires divers	1'000.00		15'000.00		6'068.15	
3	CULTURE ET LOISIRS	2'000.00		2'000.00		631.10	
32	Médias	2'000.00		2'000.00		631.10	
320	Informations intercommunales - Communication	2'000.00		2'000.00		631.10	
320.318.00	Frais internet	1'000.00		1'000.00		631.10	
320.318.10	Communication générale	1'000.00		1'000.00			

M. Hohl relève que la différence notable par rapport au budget 2016 concerne le poste 020.310.00 : Mandat administratif, ayant trait aux honoraires du Département technique, qui est passé de Frs. 60'000.-- à Frs. 40'000.--. Le projet d'agglomération étant déposé à fin 2016, les honoraires concerneront le suivi du projet et seront donc réduits pour l'an prochain.

Compte	FONCTIONNEMENT	Budget 2017		Budget 2016		Comptes 2015	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	2'074'200.00	1'120'800.00	2'074'200.00	1'178'750.00	2'306'810.05	1'326'563.05
65	Trafic régional	2'074'000.00	1'120'800.00	2'074'000.00	1'178'750.00	2'306'648.05	1'326'563.05
650	Trafic d'agglomération	2'074'000.00	1'120'800.00	2'074'000.00	1'178'750.00	2'306'648.05	1'326'563.05
650.314.00	Entretien du réseau	5'000.00		5'000.00			
650.318.00	Communication générale	1'000.00		1'000.00			
650.318.10	Honoraires et frais d'étude	18'000.00		18'000.00		42'813.05	
650.364.00	Contrats de prestations	2'050'000.00		2'050'000.00		2'263'835.00	
650.461.10	Subventions cantonales pour les études		9'000.00				32'813.05
650.461.20	Subventions cantonales pour l'exploitation		1'111'800.00		1'178'750.00		1'293'750.00
69	Trafic, autres tâches	200.00		200.00		162.00	
690	Autres tâches du trafic	200.00		200.00		162.00	
690.318.50	Frais internet	200.00		200.00		162.00	
7	ENVIRONNEMENT	75'000.00		25'000.00		24'118.70	
79	Aménagement	75'000.00		25'000.00		24'118.70	
790	Aménagement du territoire	75'000.00		25'000.00		24'118.70	
790.318.00	Honoraires divers	25'000.00		25'000.00		24'118.70	
790.395.00	Imputation interne des amortissements	50'000.00					

Concernant le chapitre des transports, il n'y a pas une grande différence avec le budget 2016, l'offre pour les prestations est évaluée à Frs. 2'050'000.--. Quant au poste : 650.461.20, lié aux subventions cantonales pour l'exploitation, M. Hohl relève que Mobul n'a pas eu droit à l'entier des subventions cantonales en 2016 car le taux de couverture de 20 % n'a pas été totalement atteint, principalement pour la ligne 3 dont la fréquentation n'est pas suffisante. Il rajoute qu'il faudra absolument trouver un moyen pour rendre les lignes Mobul plus attractives.

Compte	FONCTIONNEMENT	Budget 2017		Budget 2016		Comptes 2015	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9	FINANCES	50'200.00	1'131'700.00	200.00	1'007'750.00	270.45	1'057'451.25
94	Gérance de la fortune et des dettes	50'200.00	1'131'700.00	200.00	1'007'750.00	270.45	1'057'451.25
940	Intérêts et amortissements	50'200.00	50'000.00	200.00		270.45	11.95
940.318.00	Frais de banques	200.00		200.00		230.00	
940.321.00	Intérêts des comptes courants					40.45	
940.330.00	Amortissements	50'000.00					
940.420.00	Intérêts des capitaux						11.95
940.495.00	Imputation interne des amortissements		50'000.00				
941	Participations des communes		1'081'700.00		1'007'750.00		1'057'439.30
941.452.01	Participation de la commune de Bulle - administration		62'650.00		69'950.00		61'761.58
941.452.02	Participation de la commune de Morlon - administration		1'540.00		2'250.00		1'521.80
941.452.03	Participation de la commune du Pâquier - administration		2'620.00		3'700.00		2'578.25
941.452.04	Participation de la commune de Riaz - administration		6'200.00		8'700.00		6'115.19
941.452.05	Participation de la commune de Vuadens - administration		5'290.00		7'650.00		5'215.50
941.452.11	Participation de la commune de Bulle - transports		789'130.00		741'900.00		811'348.27
941.452.12	Participation de la commune de Morlon - transports		19'440.00		18'700.00		19'995.95
941.452.14	Participation de la commune de Riaz - transports		78'150.00		71'700.00		80'351.20
941.452.15	Participation de la commune de Vuadens - transports		66'670.00		63'200.00		68'551.60
941.452.21	Participation de la commune de Bulle - amortissements		40'010.00				
941.452.22	Participation de la commune de Morlon - amortissements		990.00				
941.452.23	Participation de la commune de Pâquier - amortissements		1'670.00				
941.452.24	Participation de la commune de Riaz - amortissements		3'960.00				
941.452.25	Participation de la commune de Vuadens - amortissements		3'380.00				
	RECAPITULATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT						
0	ADMINISTRATION	51'100.00		85'100.00		52'184.00	
3	CULTURE ET LOISIRS	2000.00		2'000.00		631.10	
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	2'074'200.00	1'120'800.00	2'074'200.00	1'178'750.00	2'306'810.05	1'326'563.05
7	ENVIRONNEMENT	75'000.00		25'000.00		24'118.70	
9	FINANCES	50'200.00	1'131'700.00	200.00	1'007'750.00	270.45	1'057'451.25
	TOTALISATION	2'252'500.00	2'252'500.00	2'188'500.00	2'188'500.00	2'384'014.30	2'384'014.30

M. Hohl relève que ce budget de fonctionnement présente une augmentation de Fr. 70'000.-- par rapport au dernier exercice, dont Frs. 50'000.-- pour l'amortissement du crédit lié au PA3, étalé sur quatre ans.

Investissements :

Compte	INVESTISSEMENTS	Budget 2017		Budget 2016		Comptes 2015	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	1'816'000.00	1'562'000.00	1'508'000.00	1'348'900.00	200'000.00	277'000.00
62	Routes communales et génie civil	1'816'000.00	1'562'000.00	1'508'000.00	1'299'000.00	200'000.00	277'000.00
620	Routes communales et génie civil	1'816'000.00	1'562'000.00	1'508'000.00	1'299'000.00	200'000.00	277'000.00
620.501.01	Bulle - M2(a) - Rte de l'Intyanton - subv. Mobul			85'000.00			
620.501.04	Bulle - M3 - Réam. axe entrée Nord (Rte Riaz) - subv. Mobul	14'000.00		14'000.00			
620.501.06	Bulle - M5(a) - Rsa Pl et R St-Denis et R. Gruyère - subv. Mob			195'000.00			
620.501.13	Bulle - M16(f) - Arrêt Vudalla - subv. Mobul	8'000.00					
620.501.14	Bulle - M16(g) - Arrêt En Palud - subv. Mobul	18'000.00					
620.501.17	Bulle - M19(c) - MD tronçon Coude - Pépinière - subv. Mobul	33'000.00		9'000.00			
620.501.18	Bulle - M19(d) - Réam. Ch. de la Pépinière - subv. Mobul	30'000.00		12'000.00			
620.501.19	Bulle - M19(e) - Création liaison Les Granges - R. de Vevey	83'000.00					
620.501.22	Bulle - M20(c) - Réam. tronç. Champ-Barby - La Tour-de-Tréme	70'000.00					
620.501.26	Bulle - M24(e) - Stat deux-roues - subv. Mobul	21'000.00					
620.501.27	Morlon - M12 - Compl. traversée Morlon - subv. Mobul	83'000.00		83'000.00			
620.501.30	Le Pâquier - M13(a) - Rte cant.secteur gare - subv. Mobul	19'000.00					
620.501.31	Le Pâquier - M13(b) - Liaisons village-rte cant. - subv. Mobul	97'000.00					
620.501.33	Le Pâquier - M20(e) - Compl.liaison Le Closalet - subv. Mobul	4'000.00		4'000.00			
620.501.34	Le Pâquier - M24(a) - Stationnement deux-roues Le Pâquier	3'000.00					
620.501.35	Riaz - M10(a) - Réam. traversée Riaz - subv. Mobul	63'000.00		69'000.00			
620.570.01	Bulle - M2(a) - Réam. Acr.Sud - subv. fédérale redistr.			188'000.00			
620.570.03	Bulle - M2(c) - Réam. Rue de Gruyères - subv.féd.redistr					200'000.00	
620.570.04	Bulle - M3 - Réam. entrée nord (Rte Riaz) - subv.féd.redistr	31'000.00		31'000.00			
620.570.06	Bulle - M5(a) Réam.Pl.St-Denis - R.Gr. - subv.féd.redistr.			427'000.00			
620.570.13	Bulle - M16(f) - Arrêt Vudalla - subv.féd.redistr.	18'000.00					
620.570.14	Bulle - M16(g) - Arrêt En Palud - subv.féd.redistr.	39'000.00					
620.570.17	Bulle - M19(c) - MD tronçon Coude - Pépinière - subv.féd.re.	72'000.00		20'000.00			
620.570.18	Bulle - M19(d) - Réam. Ch. de la Pépinière - subv.féd.red.	67'000.00		26'000.00			
620.570.19	Bulle - M19(e) - Liaison Granges R. Vevey - subv.féd.red.	183'000.00					
620.570.22	Bulle - M20(c) - Réam. Champ-Barby - La Tour - subv.féd.red.	154'000.00					
620.570.26	Bulle - M24(e) - Stationnement deux-roues - subv.féd.redistr	46'000.00					
620.570.27	Morlon - M12 - Compl.d'aménagements - subv.féd.redistr.	183'000.00		183'000.00			
620.570.30	Le Pâquier - M13(a) - Rte cant.secteur gare - subv.féd.redis	43'000.00					

Compte	INVESTISSEMENTS	Budget 2017		Budget 2016		Comptes 2015	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
620.570.31	Le Pâquier - M13(b) - Réam. liaisons - subv.féd.redistr.	214'000.00					
620.570.33	Le Pâquier - M20(e) - Liaison Le Closalet - subv.féd.redistr.	9'000.00		9'000.00			
620.570.34	Le Pâquier - M24(a) - Stationn. deux-roues - subv.féd.redistr.	8'000.00					
620.570.35	Riaz - M10(a) - Réam. traversée Riaz - subv.féd.redistr.	183'000.00		153'000.00			
620.622.01	Participation de la commune de Bulle		458'000.00		380'000.00		
620.622.02	Participation de la commune de Morlon		12'000.00		10'000.00		
620.622.03	Participation de la commune du Pâquier		21'000.00		17'000.00		
620.622.04	Participation de la commune de Riaz		43'000.00		36'000.00		
620.622.05	Participation de la commune de Vuadens		35'000.00		29'000.00		
620.670.03	Bulle - M2(c) - Réam. Rue Gruyères - subv.féd.à redistr.						277'000.00
620.670.04	Bulle - M3 - Réam. ave entrée nord - subv.féd.à redistr.		35'000.00		35'000.00		
620.670.06	Bulle - M5(a) - Réam.Pt.eff.R. St-Denis+Gruyère - subv.féd.à red.				490'000.00		
620.670.13	Bulle - M16(f) - Arrêt Vudalla - subv.féd.à redistr.		21'000.00				
620.670.14	Bulle - M16(g) - Arrête En Palud - subv.féd.à redistr.		45'000.00				
620.670.17	Bulle - M19(c) - MD tronç. Coude - Pépinière - sub.féd.à red.		83'000.00		22'000.00		
620.670.18	Bulle - M19(d) - MD réam. Ch. Pépinière - sub.féd.à redis.		77'000.00		30'000.00		
620.670.19	Bulle - M19(e) - MD liaison Granges - R. Vevy - sub.féd.red.		210'000.00				
620.670.22	Bulle - M20(c) - MD réam.Champ-Barby - La Tour - sub.féd.red.		177'000.00				
620.670.26	Bulle - M24(e) - Stationn.deux-roues - subv.féd.à redistr.		53'000.00				
620.670.30	Le Pâquier - M13(a) - Rte cant. secteur gare		-14'000.00				
620.670.33	Le Pâquier - M20(e) - Liaison Le Closalet - subv.féd.à redis		11'000.00		11'000.00		
620.670.34	Le Pâquier - M24(a) - Stationn.deux-roues - subv.féd.à redis		9'000.00				
620.670.35	Riaz - M10(a) - Réam.traversée - subv.féd.à redist		286'000.00		239'000.00		
65	Trafic régional				49'900.00		
650	Trafic d'agglomération				49'900.00		
650.622.01	Participation de la commune de Bulle				41'400.00		
650.622.02	Participation de la commune de Morlon				1'000.00		
650.622.04	Participation de la commune de Riaz				4'000.00		
650.622.05	Participation de la commune de Vuadens				3'500.00		

M. Hohl prie de s'en référer au message pour l'énoncé détaillé des travaux programmés dans les différentes communes de l'Agglo. Il cite simplement quelques exemples :

Bulle : début des études pour la route de Riaz, 4 mesures de MD dont le tronçon Coude-Pépinière, en procédure depuis 4 ans, 2 mesures pour les arrêts de bus et une stationnement deux-roues.

Morlon : réaménagement de la traversée du village avec modération du trafic.

M. Lauber confirme avoir reçu récemment l'approbation de la DAEC pour ce projet, les travaux vont donc pouvoir débuter.

Le Pâquier : quelques projets, dont la liaison entre le village et la route cantonale.

Mme Badoud informe que ces travaux se réaliseront plutôt en 2018 car le concept Valtraloc ne sera pas forcément reconnu par le Canton, dès lors il y aura des mesures moins conséquentes que prévu, et probablement reportées à 2018.

Riaz : traversée du village, côté nord.

M. Hohl rappelle que le budget d'investissement Mobul sert à une qualification financière.

Compte	INVESTISSEMENTS	Budget 2017		Budget 2016		Comptes 2015	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7	ENVIRONNEMENT						14'261.00
79	Aménagement						14'261.00
790	Aménagement du territoire						14'261.00
790.501.01	Honoraires étude PA 3						14'261.00
9	FINANCES						277'000.00
99	Comptes de report au bilan						277'000.00
999	Comptes de report au bilan						277'000.00
999.590.00	Report au bilan des recettes d'investissements						277'000.00
999.690.00	Report au bilan des investissements						214'261.00
	RECAPITULATION DU BUDGET DES INVESTISSEMENTS						
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	1'816'000.00	1'562'000.00	1'508'000.00	1'348'900.00	200'000.00	277'000.00
7	ENVIRONNEMENT					14'261.00	
9	FINANCES					277'000.00	214'261.00
	TOTALISATION	1'816'000.00	1'562'000.00	1'508'000.00	1'348'900.00	491'261.00	491'261.00
	Resultat		254'000.00		159'100.00		

M. le Préfet demande à l'assemblée d'approuver le budget de fonctionnement et d'investissement 2017.

L'Assemblée des délégués, à l'unanimité des membres présents, approuve le budget de fonctionnement et d'investissement 2017.

4. Adoption du Plan directeur d'agglomération et du Plan intercommunal d'urbanisation et de synthèse

M. le Préfet demande à Mme Roth Pasquier de bien vouloir présenter ce projet.

Mme Roth Pasquier procède à la lecture du message concernant le PDA de Mobul :



Bulle, le 12 octobre 2016

Assemblée des délégués du 13 octobre 2016

Point 4 de l'ordre du jour : Adoption du plan directeur de l'agglomération bulloise

1. CADRAGE

Projet d'agglomération de première génération

En décembre 2007, l'Assemblée des délégués de l'agglomération bulloise (Mobul) approuvait le projet d'agglomération de première génération (PA1) déposé auprès des services de la Confédération en date du 31 décembre 2007, qui l'a approuvé courant 2008.

Dans le canton de Fribourg, un projet d'agglomération prend la forme d'un Plan directeur régional, respectivement un Plan directeur d'agglomération (PDA). Ainsi, le 21 octobre 2010, le PDA est adopté par l'Assemblée des délégués. Le Conseil d'État l'a approuvé le 3 mai 2011 avec conditions. Il a exigé que le PDA soit adapté sur une série de points. Une version du PDA adaptée aux conditions d'approbation a donc été approuvée le 20 mars 2012.

Projet d'agglomération de troisième génération

Le contexte de croissance démographique, depuis 2007, est resté très rapide. Cela provoque une forte pression foncière et une multiplication des projets de construction. Si l'ensemble a bien intégré les principes du PA1, le besoin d'un accompagnement infrastructurel et qualitatif du développement urbain est important. En particulier, le développement des réseaux de transport public et de mobilité douce ainsi que des propositions pour la valorisation des espaces publics et des espaces verts, aussi bien à l'intérieur du tissu bâti qu'à l'extérieur, sont des éléments majeurs qui ont poussé les communes de Mobul à élaborer un PA3. Cela était d'autant plus nécessaire que l'évolution du contexte légal (LAT) a fortement modifié les conditions cadre du développement territorial.

Préalablement à l'établissement du Projet d'agglomération bulloise de 3^e génération (PA3), un PDA révisé est établi. Son contenu se base partiellement sur le Guide pour l'aménagement régional édité par le SeCA en 2014, tout en adoptant une forme adaptée à son rôle de plan directeur régional dit « d'agglomération ».



Aujourd'hui, le PDA est soumis à l'Assemblée des délégués de l'agglomération bulloise, pour adoption formelle, avant d'être transmis au Canton pour examen final et approbation avant le 30 novembre 2016.

Sur la base du PDA, le PA3 est élaboré et sera transmis pour évaluation à l'Office fédéral du développement territorial (l'ARE) avant le 31 décembre 2016.

2. RESULTATS DE LA CONSULTATION

La consultation publique du projet de PDA s'est déroulée du 20 mai 2016 au 19 juillet 2016.

Les remarques et observations exprimées ont été traitées et intégrées dans le PDA. Cette consultation a fait l'objet d'un « rapport de consultation publique », daté du 29 septembre 2016.

Dans le cadre de cette consultation, un questionnaire a permis de recueillir l'avis du public sur différents éléments du PDA. Les questionnaires informatiques ainsi que les courriers ont suscité vingt-huit prises de position :

- Vingt et une observations individuelles ;
- Cinq observations d'organismes : Transports publics fribourgeois, Société coopérative Migros Neuchâtel – Fribourg, Association transports et environnement (ATE), Association pour la défense d'espaces verts de la commune de Bulle (ADEV), Groupe de réflexion citoyen ;
- Deux observations d'élus (Conseillers généraux).

Concernant les retours des communes de l'agglomération :

- La commune de Bulle a préavisé favorablement le PDA, avec une réserve sur un secteur.
- La commune de Morlon n'a pas émis de remarque. Elle est favorable au projet.
- La commune du Pâquier est en accord avec le projet et insiste sur la desserte ferroviaire.
- La commune de Riaz a émis des demandes particulières en matière d'urbanisation, de transports publics et de mobilité douce.
- La commune de Vuadens est favorable aux mesures de mobilité. Elle a cependant émis des réserves vis-à-vis du périmètre d'urbanisation.

Les remarques des communes ont été traitées et réglées dans le cadre du Comité de direction.

Le Canton a également fait part de ses remarques dans le cadre de l'examen préalable.



3. CONTENU

Le dossier de PDA est un rapport documentant les éléments liant les autorités et détaillant les principes illustrés dans des plans. Le rapport intègre les éléments explicatifs et de conformité selon l'art. 47 OAT, afin de montrer que le PDA est cohérent avec les législations et planifications supérieures.

Le PDA est accompagné par des annexes : les plans thématiques (dont la carte de synthèse comportant des éléments liants), le rapport de consultation, la liste des mesures du PA3, le plan de localisation des mesures infrastructurelles.

Le Plan directeur d'agglomération comprend les éléments suivants :

1. Le rapport

1. Cadrage

Ce chapitre rappelle le contexte et les bases légales, le contenu du dossier, les acteurs du projet, et le périmètre du Plan directeur d'agglomération.

2. Commentaires sur la méthode

Pour faciliter la compréhension globale du projet, le Plan directeur d'agglomération a privilégié une approche thématique. Ainsi, bien que les thèmes soient transversaux, « Urbanisation », « Mobilité », et « Paysage, nature et environnement », ceux-ci sont abordés les uns après les autres en traitant successivement des « Constats », « Objectifs », « Concept territorial », et enfin de la « Mise en œuvre ».

- Les « Constats » correspondent à la formulation de la problématique à l'échelle de l'agglomération.
- Les « Objectifs » définissent les buts politiques à poursuivre afin de répondre à la problématique. Ces éléments sont liants.
- Le « Concept territorial » formalise le concept territorial sectoriel, exprimant les intentions de réalisation du PDA. Ces éléments sont liants.
- La « Mise en œuvre » définit la concrétisation des intentions par le développement d'outils de mise en œuvre, et par des plans à caractère illustratif (excepté le plan de synthèse, comportant des éléments liants).



Les thématiques du PDA sont traitées dans les chapitres suivants :

3. Urbanisation

4. Mobilité

5. Transports publics

6. Mobilité douce

7. Gestion des déplacements individuels motorisés.

8. Paysage et nature

9. Environnement

Les chapitres 10 et 11 revêtent un caractère plus justificatif et démontrent le respect des exigences fédérales et cantonales, la conformité au Plan cantonal des transports, et la coordination avec le Plan directeur cantonal et avec les communes.

10. Coordination urbanisation, transports et environnement

11. Conformité

Les éléments liants du PDA sont placés sur des fonds gris (ou beige-gris).

2. Les annexes du Plan directeur d'agglomération

Annexe A. Plans

Les plans sectoriels et le plan de synthèse font partie du PDA.

Le plan « Urbanisation » constitue un plan de synthèse. Les éléments mentionnés comme tels dans la légende constituent des éléments liants



Annexe B : Rapport de consultation publique

Ce document présente de manière synthétique le traitement des remarques et observations exprimées lors de la consultation publique (entre le 20 mai et le 19 juillet pour la population et les associations, un mois de plus pour les communes de l'agglomération et les services de l'État).

Annexe C : Mesures

Ce document présente les mesures du projet d'agglomération PA3 (introduction aux mesures, liste des mesures, plan de localisation des mesures infrastructurelles).

Sur la base des explications fournies, le Comité demande à l'Assemblée des délégués d'adopter le présent Plan directeur d'agglomération.

Au nom du Comité de direction

La Vice-Présidente
Mme Antoinette Badoud

La Présidente
Mme Marie-France Roth Pasquier

Annexes : Rapport du Plan directeur d'agglomération et annexes (A, B et C)

Mme Roth Pasquier s'adresse aux délégués des communes et demande d'adopter ce Plan directeur d'agglomération, sur la base du rapport dont elle a donné lecture et du PDA et annexes distribués par courriel à chaque commune.

M. le Préfet constate que dans le contexte qui fait débat ce jour, tout est en mouvement actuellement, notamment avec le Plan directeur cantonal qui va également subir des modifications, avec des conséquences sur les régions. Il demande dans quelle mesure il sera possible d'accorder les décisions prises par le Canton prochainement avec celle qui va tomber lors de cette séance.

M. le Préfet présume que le Canton pourrait émettre des réserves lors de l'examen final du PDA de Mobul, en vue du prochain PDCant, notamment en relation avec la modification de la loi fédérale. Il rappelle que ce fut le cas pour le PA1, pour lequel Mobul a dû procéder à des modifications.

Mme Margalhan-Ferrat confirme qu'il y aura probablement des réserves en cours d'examen final, au vu du Plan directeur cantonal à venir. Ce fut effectivement le cas lors du PA1, pour lequel des demandes de modifications ou d'adaptations ont été posées par le Canton à l'égard de Mobul. Ce genre de situation risque également de se produire en liaison avec le district ; à l'instar de la Singine et Sarine. L'avantage pour les agglomérations, c'est d'avoir entamé des réflexions qui pourront être intégrées éventuellement. Mme Margalhan-Ferrat rajoute qu'il faut cependant mettre encore des réserves par rapport à la consultation publique du PDCant, et tant que ce dernier n'est pas adopté il n'y aura aucune certitude quant au contenu et aux éventuelles adaptations du PDA de Mobul.

M. le Préfet relève que c'est précisément toute la difficulté de cette période transitoire. Le souci principal c'est de ne pas bloquer le développement économique de la région. Deux communes ont déjà été confrontées à ce niveau concernant des entreprises souhaitant s'installer. L'objectif c'est de garder un maillage suffisamment large pour éviter de se tirer une balle dans le pied et ne pouvoir accepter une entreprise voulant s'installer en Gruyère. Une discussion est en cours avec la Promotion économique fribourgeoise, afin de définir le rôle des régions.

M. le Préfet souligne que l'ARG a décidé, dans sa séance du 12 ct, de débiter le Plan directeur régional. La coordination de tous les éléments prendra au minimum trois ans, de manière à être prêt au même moment que le PDCant.

Mme Margalhan-Ferrat confirme que ce Plan directeur est important, notamment pour les zones d'activité qui relèvent des tâches des régions.

La parole n'est plus requise et aucun commentaire n'est formulé.

M. le Préfet demande de passer au vote concernant l'adoption du PDA de Mobul.

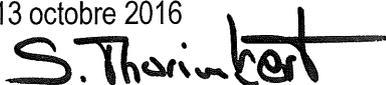
L'Assemblée des délégués, à l'unanimité des membres présents, adopte le Plan directeur d'agglomération de Mobul, tel que projeté et accepté par le Comité de direction en date du 29 septembre 2016.

M. le Préfet adresse ses remerciements aux acteurs de ce Plan directeur d'agglomération, lequel a nécessité un énorme travail et va être déterminant pour l'évolution non seulement de l'agglomération, mais pour l'ensemble de la région, dans la mesure où la LAT est claire et demande que l'essentiel du développement économique soit réalisé dans le centre. Mobul est une charte qui va développer ses effets également à l'extérieur de son périmètre.

Aucun divers

M. le Préfet remercie Mesdames et Messieurs les Délégués d'avoir assisté à cette séance et clôt les débats à 08h00.

Bulle, le 13 octobre 2016



La Secrétaire
Solange Thorimbert



Le Président
Patrice BORCARD, Préfet

Distribution :

- M. Patrice BORCARD, Président, Préfet de la Gruyère
- M. Daniel TERCIER, Vice-Président de l'Assemblée des délégués et membre du Comité de direction, Syndic de Vuadens

- Mme Marie-France ROTH PASQUIER, Présidente du Comité de direction, Conseillère communale de Bulle
- Mme Antoinette BADOUD, Vice-présidente du Comité de direction, Syndique Le Pâquier
- M. Pascal LAUBER, Membre du Comité de direction, Syndic de Morlon
- M. Nicolas DOUSSE, Membre du Comité de direction, Conseiller communal de Riaz

- Mme Johanna GAPANY, Déléguée, Conseillère communale de Bulle
- M. Patrick AUDEMARS, Délégué, Vice-Syndic de Morlon
- M. Joseph GREMAUD, Délégué, Conseiller communal Le Pâquier
- M. Patrice MORAND, Délégué, Conseiller communal de Bulle
- M. Stéphane SCHWAB, Délégué, Syndic de Riaz
- M. Jérôme TORNARE, Délégué, Conseiller communal de Bulle
- M. Christophe YENNI, Délégué, Conseiller communal de Vuadens

- M. Jean HOHL, Ingénieur de Ville de la Commune de Bulle
- M. Nicolas GACHET, Comptable, Ville de Bulle

- M. Grégoire CANTIN, Responsable du Service de la mobilité
- Mme Corinne MARGALHAN FERRAT, Coordinatrice des agglomérations à la DAEC
- Mme Katia MEIER, Aménagiste au Service des constructions et de l'aménagement
- M. Hans GYGAX, Chef de section au Service de l'environnement

- Secrétariat communal de Bulle
- Secrétariat communal de Morlon
- Secrétariat communal du Pâquier
- Secrétariat communal de Riaz
- Secrétariat communal de Vuadens